

BARÈME LOCATION

Honoraires Baux d'habitation ou mixtes loués nus ou meublés :

	A la charge du Locataire - Tarifs TTC	A la charge du Bailleur - Tarifs TTC
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ du m ² de la surface habitable en zone non tendue	8€ du m ² de la surface habitable en zone non tendue
	10€ du m ² de la surface habitable en zone tendue	10€ du m ² de la surface habitable en zone tendue
	12€ du m ² de la surface habitable en zone très tendue	12€ du m ² de la surface habitable en zone très tendue
Etat des lieux d'entrée	3€ du m ²	3€ du m ²

Entremise-négociation : Loyer hors charges moins les honoraires (visite, dossier, bail et état des lieux). Le tout ramené à 0 si montant négatif.

Honoraires de location pour les locaux professionnels et commerciaux :

33.33 % HT du loyer annuel, soit 40 % TTC à la charge du preneur (sauf stipulation contractuelle du bail différente).

BARÈME GESTION

Loyer(s) mensuel charges comprises	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 à 1800 €	5.75 %	6.9 %
De 1801 à 3600 €	5 %	6 %
De 3601 € à plus	4.17 %	5 %

Etats des lieux de sortie à la charge du Bailleur, facturés en dehors des frais de gestion.

ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS : 2.63 % des encaissements loyers et charges

BARÈME VENTE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.

Le pourcentage d'honoraires est exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

Les honoraires sont inclus dans les prix de vente affichés.

Le prix du bien est le prix de vente hors honoraires, lorsque ceux-ci sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix du bien est le prix de vente honoraires inclus, lorsque ceux-ci sont à la charge du vendeur.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Pour les maisons, appartements, terrains, locaux commerciaux et/ou professionnels

Honoraires TTC : montant forfaitaire minimum de 8000 €, mandats simples 5% TTC, mandats exclusifs 6% TTC

Pour les parking et box :

Honoraires TTC : forfait 4 000 €.

CESSIONS DE FOND DE COMMERCE / DROIT AU BAIL :

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire.

Calcul des honoraires :

- 12 % du montant du loyer annuel TTC de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire,
- Minimum forfaitaire de 9000 € TTC

Cas particuliers :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche, pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur des honoraires à l'égard de notre agence que dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence porte les honoraires à la charge du vendeur,
- Dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence prévoit les honoraires à la charge de l'acquéreur, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.